



Problème à la suite de la vente de ma maison

Par **franck65**, le **24/03/2009** à **19:57**

Bonsoir,

Voilà j' ai vendu ma maison suite à mon divorce en date du 19 Novembre 2008.

Des experts sont venus faire des diagnostics pour amiante , termite... vers le mois de mars 2008 lorsque je l'ai mi en agence. Ils n' ont rien trouvé. Au mois de septembre un couple était intéressait par ma maison mais le délais pour le diagnostic était passé (+ de 6 mois) donc ils sont repassé , ils n'ont rien trouvé sur le bâti . Je précise qu'ils ont été mandaté les 2 fois par l'agence.

4 mois + tard le nouveau propriétaire m' appelle pour me dire qu 'il avait entendu du bruit dans la charpente de la maison il a fait passé un expert et qu'il a trouve des capricornes dans 2 poutres.

Il veut faire traiter la charpente complète se retourne contre moi estimation du coût du traitement 2300 € + frais de déménagement des meubles car toxique.

Le notaire lui a dit de se retourné contre moi , en a-t-il le droit car les experts sont passés à 2 reprises et non rien trouvé.

Quelle est la démarche à suivre ?

Merci

Par **joffcata**, le **25/03/2009** à **12:38**

le fait de faire passer des experts en la matière avant la vente définitive est bien là pour garantir ce genre de problème. vous avez payé un expert qui a remis son rapport. ceci vous dédouanne de toute responsabilité! rappelez à votre acquéreur que l'expert a une garantie!